

## Nos propositions

- Il faut poursuivre l'effort déjà consenti, notamment en soutenant l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) et en focalisant davantage encore l'action de cette institution sur la petite enfance : formations, aide à la création de milieu d'accueil, service d'accueillantes qui couvre une série de petites communes, etc. Les autres opérateurs de la petite enfance doivent aussi être soutenus, qu'ils soient publics ou privés, pour que les parents puissent trouver des places d'accueil à proximité de chez eux.
- A côté des milieux d'accueil traditionnels (crèches, maisons d'enfants, maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE) et accueillantes à domicile), il faut aussi viser le développement d'autres types de milieux d'accueil :
  - les haltes-garderies qui offrent plus de souplesse aux parents et peuvent libérer des places de crèches ou de MCAE au profit de parents qui ont, eux, besoin de 5 jours d'accueil par semaine pour leur enfant ;
  - les crèches d'entreprises qui permettent un partenariat public/privé de nature à partager le coût des investissements ;
  - le co-accueil qui permet d'éviter le poids d'un travail parfois difficile à assumer pour une accueillante à domicile isolée. La mise à disposition de locaux communaux ou du CPAS pour organiser ce co-accueil peut favoriser encore davantage ce type d'hébergement, en limitant les frais d'investissement et de fonctionnement.
  - des structures plus originales : coin jeux, mini jardin, bébé papote, bibliothèque, ludothèque, etc. qui favorisent la socialisation de l'enfant tout en permettant au(x) parent(s) de bénéficier de moments de liberté pour des activités autonomes.
- Après un très important effort pour soutenir la création de nouvelles places, il faut maintenant aussi se pencher sur la manière d'assurer la pérennité des places existantes. La Province peut dégager des moyens pour subventionner les dépenses de fonctionnement des milieux d'accueil qui ne sont pas déjà subventionnés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). L'ONE a des moyens limités et ne peut pas envisager de subventionner de nombreuses places supplémentaires en Brabant wallon. La Province pourrait prendre le relais, en exigeant évidemment des milieux d'accueil qu'elle soutiendrait ainsi qu'ils respectent les mêmes conditions que celles qu'impose l'ONE aux structures qu'elle subventionne : garantie de la qualité de l'accueil et participation des parents aux frais en fonction de leurs revenus.
- Un geste concret de soutien aux accueillantes à domicile serait de prendre en charge le manque à gagner que constitue pour elle la participation à des formations : actuellement, ces jours-là, elles ne sont pas payées.
- Une autre difficulté à laquelle les parents sont confrontés, c'est bien souvent le manque de centralisation des offres de places. Les parents sont ainsi souvent obligés de passer de plusieurs milieux d'accueil pour s'inscrire chaque fois sur la liste d'attente. Un même enfant est souvent donc inscrit sur plusieurs listes d'attente et, pour les autorités publiques, cette réalité complique la possibilité de connaître le nombre exact de places qui manquent et qu'il faudrait créer. Il faut donc encourager les communes à centraliser les demandes de places d'accueil via un guichet unique : cela simplifiera la recherche pour les parents, permettra aux autorités d'avoir une vision plus claire de la réalité de la demande. Cela permettra aussi aux milieux d'accueil de composer plus harmonieusement les groupes d'âges.
- Au niveau supra-communal, le site provincial d'information social-santé ([www.siss.be](http://www.siss.be)) pourrait proposer un outil qui permette de synthétiser les données communales pour l'ensemble du Brabant wallon.
- Enfin, les milieux d'accueil, quels qu'ils soient doivent porter une attention toute particulière aux questions de santé (utilisation de peintures naturelles et de produits d'entretien non agressifs et respectueux de l'environnement, analyse de la qualité de l'air) et d'alimentation (menus équilibrés, produits biologiques, fruits et légumes de saison, etc.).